

Solution d'épargne retraite

P.E.R.

Le Plan d'Épargne Retraite est une solution d'épargne destinée à la constitution de revenus futurs, pouvant être perçus au moment de la retraite.

OBJECTIF

01 Se constituer des revenus au moment de la retraite

02 Bénéficier d'un effet de levier fiscal

Une solution pensée pour votre stratégie patrimoniale.

Quatre avantages patrimoniaux clés.

01 AVANTAGE**Souplesse de sortie**

Solution plus souple que son prédécesseur (le PERP) au titre de la perception des sommes épargnées au moment du départ à la retraite.

02 AVANTAGE**Fiscalité au choix**

Cadre fiscal intéressant, soit au moment du versement de l'épargne, soit au moment de la perception des fonds, au choix de l'assuré.

03 AVANTAGE**Diversité des supports**

Large choix de supports d'investissement.

04 AVANTAGE**Débloques anticipés**

Existence de cas de débloques anticipés pouvant être intéressants pour l'épargnant.

▲ Points de vigilance

- ▲ Épargne bloquée jusqu'au moment de la retraite (sauf cas de débloques anticipés exceptionnels).
- ▲ Le choix de gestion : par obligation légale, l'assureur propose par défaut la gestion pilotée — attention à ne pas forcément y souscrire !
- ▲ Absence de garantie en capital, si ce n'est par le choix des supports d'investissement (fonds en euros par exemple).
- ▲ Le PER répond à une fiscalité. Tous les contrats sur le marché ne se valent pas et demandent un examen minutieux de leurs caractéristiques techniques.